



BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

MINISTERE DE LA CULTURE,
DU TOURISME
ET DE LA COMMUNICATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU PATRIMOINE CULTUREL

N° 10-073 /MCTC/SG/DGPC

Reçu CLT / CIH / ITH
Le 20 SEP. 2010
N° 3824

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Madame le Chef de la Section du
Patrimoine Immatériel de l'UNESCO
à Paris, France

Objet : accord des communautés et des dépositaires du Burkina Faso
concernés avec le contenu du plan d'action de conservation et de
promotion du Ncegele, Balafon de l'espace des communautés Sénoufo
et cohabitants du Burkina Faso, de la Côte-d'Ivoire et du Mali

Madame,

Nous, soussigné, représentants des communautés et des dépositaires du Ncegele,
Balafon de l'espace des communautés Sénoufo et cohabitants du Burkina Faso, de la Côte-
d'Ivoire et du Mali, attestons avoir été impliqués dans l'élaboration du plan d'action de
conservation et de promotion dudit Balafon.

Par la présente, les communautés et les dépositaires du Ncegele du Burkina Faso
donnent leur accord sur le contenu et confirment leur engagement dans la mise en œuvre
effective des activités prévues dans le présent plan d'action en partenariat avec les services
techniques compétents du Mali, du Burkina Faso, de la Côte-d'Ivoire et de l'UNESCO.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Bobo- Dioulasso, le 07-08-2010

Représentant des communautés et des dépositaires

SANO GO IBRAHIM NABIR SIMONE